

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-447/SG/TPP fixant la composition de la commission d'examen du permis de conduire en mer les navires de plaisance à moteur (catégorie A).

n° 73-447/SG/TPP

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
14 mars 1973

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1973

Date du numéro
25 mars 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La commission d'examen du permis de conduire en mer les navires de plaisance à moteur (catégorie A) est fixée comme suit : Président : M. André Le Port, chef du Service des Affaires maritimes ; Membres : M. Phan Quang Nhat, chef du Service d'Etat des Affaires maritimes; M. Bernard Retif, capitaine au long cours, pilote du port; M. André Delebois, pilote du port (suppléant). Art. 2. — MM. A. Le Port, Phan Quang Nhat et Retif (ou son suppléant) sont respectivement chargés de l'interrogation portant sur : — les épreuves théoriques ; — les décrets et arrêtés relatifs à la navigation et à la sécurité des navires de plaisance et aux marques extérieures d'identité ; — les épreuves pratiques de manœuvre des embarcations à moteur. Art. 3. — La commission se réunira sur convocation de son président, qui fixera les jours et heures des examens.